DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 16/03/2015

SEANCE DU 13 MARS 2015

Délibération n° D-2015-54

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés:

Monsieur Elmano MARTINS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2015

Délibération n° D-2015-54

Direction de l'Education

Contrat de Ville - Poney maître d'école - Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant que le poney est un formidable « maître d'école » pour l'enfant, la Ville de Niort a souhaité développer un projet avec les écoles maternelles situées en zone sensible.

Ce projet pédagogique élaboré en partenariat avec l'Inspection académique et le centre équestre, et transversalement entre les services de la Ville, s'appuie sur le poney comme fil conducteur, maître de tous les apprentissages et outils de médiation.

Une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 jeudis. Les élèves tournent indifféremment sur 4 ateliers distincts au cours de la journée.

Les apprentissages s'organisent autour du poney :

- activités pédagogiques ;
- équitation ;
- connaissance de l'univers du poney, découverte des équipements et des outils ;
- repos, motricité.

Ce dispositif développe la parentalité et la réussite éducative, par la sollicitation de parents bénévoles à chaque séance. Des liens de confiance se nouent avec les équipes éducatives, liens essentiels à la réussite des enfants.

Cette action expérimentée en 2009 est désormais intégrée dans les projets d'écoles.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020, articulé autour de 3 piliers, dont le pilier Cohésion sociale sur la parentalité et la réussite éducative.

Afin de poursuivre cette action avec les écoles maternelles E. Pérochon, J. Zay et E. Zola, dans son objectif stratégique, la Communauté d'agglomération du Niortais est sollicitée, pour une participation financière au titre du Contrat de Ville pour l'année scolaire 2014/2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à :
 - . déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
 - . solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du pilier Cohésion sociale du Contrat de Ville ;

. signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1
Excusé: 1

Madame Isabelle GODEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO